

## RÉUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE RÉEMPLOI DES AVS LUNDI 8 JUILLET 2013

### Points à améliorer :

#### Financement et trésorerie du ré-employeur

- 1 - prise en compte de l'ancienneté dans le réemploi. **A chiffrer**
- 2 - des modalités de financement sans avance de trésorerie pour le ré-employeur : modalité de financement (acompte de 40% à la signature, 60 % au 4ème mois) pour éviter les avances de trésorerie (avec une mise en paiement facilité entre le Rectorat et le Ministère). **Aucun surcoût pour l'Education Nationale**

#### Gestion du dispositif et de son financement par l'Education Nationale

- 3 - ne plus prendre les coûts supplémentaires (10% des charges sociales et frais) sur le budget AVSi des DASEN et des rectorats, pour les inciter à conventionner avec des associations = maintien de compétences sans perte de budget.  
Ce coût pourrait être pris sur la ligne budgétaire de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) que l'Éducation Nationale verse aux AED non réemployés ET/OU sur la ligne budgétaire correspondant au Supplément Familial de Traitement qui n'est pas pris en compte pour le réemploi. **Aucun surcoût pour l'Education Nationale (redéploiement)**
- 4 - imposer dès lors le réemploi par les DASEN sur tous les territoires pour ne plus perdre de compétences. **Aucun surcoût pour l'Education Nationale**
- 5 - obligation d'informer par courrier les AVS concernés du principe de reprise au moins 4 mois avant la date de fin de contrat. **Aucun surcoût pour l'Education Nationale,**
- 6 - possibilité pour les AVS associatifs de participer à des groupes d'échanges de pratiques qui seraient ou pourraient être mis en place par l'Éducation nationale. **Aucun surcoût pour l'Education Nationale**

#### Eléments réglementaires :

- 7 - modification de l'article 11 de la convention locale concernant le renouvellement par avenant 4 mois avant la date d'échéance : introduire la reconduction tacite comme dans la convention cadre. **Aucun surcoût pour l'Education Nationale**
- 8 - Étudier également la question des AVS-m, AVS-co et AED-assistant d'enseignant. Actuellement, il est possible de réemployer que les AVS qui accompagnent des élèves ayant une notification d'AVSi. **Aucun surcoût pour l'Education Nationale**

9 - Pour ne pas perdre de compétences, il faudrait élargir à minima aux AVS-m. Le GIP pressenti aurait la vocation à être l'employeur des AVS-i et AVS-m et peut être même des AVS-co. **A chiffrer.**

### **Transition entre réemploi et GIP**

10 - Réunir le groupe de suivi tous les trimestres pour assurer transition réemploi – GIP.  
**Aucun surcoût pour l'Education Nationale**

11 - Garantir la présence des associations qui réemploient dans le GIP départemental.  
**Aucun surcoût pour l'Education Nationale**

12 - Garantir la présence des fédérations des ré-employeurs dans le pilotage national de la professionnalisation, pendant et après la phase de transition. **Aucun surcoût pour l'Education Nationale**

13 - prise en compte des frais de licenciement économique en cas de non renouvellement de la convention avec la mise en place des GIP ou d'impossibilité de transfert faute de conditions acceptables (= 20% du salaire brut par année d'ancienneté de réemploi + 2 mois de salaire chargé, par salarié repris). Le maintien de la subvention pendant 4 mois au-delà de la date d'essai de l'interruption de la mission permet-il cette prise en compte (art. 7 de la convention locale) ? **Aucun surcoût en cas de transition bien assurée**

2 possibilités à négocier :

- soit versement supplémentaire et constitution de provisions,
- soit engagement écrit dans la convention nationale déclinée dans la convention locale du type "les frais de licenciement économique du fait de l'interruption des financements sont à la charge de l'Éducation nationale".

La provision est plus avantageuse en terme de trésorerie et de garanties budgétaires, mais coûte plus cher à l'Éducation nationale.

14 - le coût de la VAE pour diplôme AJH ne doit pas être pris dans les 10% supplémentaires du calcul de la subvention dévolue à la gestion. **A chiffrer**

**Sophie CLUZEL**  
**Présidente**

